



CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés :

MFR DE SALINS LES BAINS
15, hameau de Blégnny
39110 SALINS LES BAINS
Tél : 03 84 73 06 66

Représentée par son président :
et son directeur :

M. Garnier
M. POMERAT

et :

.....
.....
.....
Tél :

Il est convenu ce qui suit :

..... Loue les locaux de la Maison Familiale de Salins Les Bains (Site de Blégnny) pour une somme forfaitaire de :

- 350 € (cuisine + réfectoire),
- 150 € la cave voutée,
- 300€ le dortoir de 46 lits
- 200€ le dortoir de 32 lits

La location est prévue du au 20.....
Soit :

1. Le prix de la location comprend la libre disposition des installations présentées lors de la visite préalable.
2. Le prix de la location comprend en plus la fourniture de l'eau, de l'électricité, du gaz dans les conditions normales d'usage, les espaces extérieurs.
3. La literie de l'internat n'est pas mise à disposition du locataire. Celui-ci devra apporter soit un sac de couchage ou une literie complète pour un lit d'une personne.
4. La Maison Familiale mettra à la disposition de des locaux et espaces extérieurs propres. En cours de séjour, le locataire se charge d'assurer la propreté. En fin de séjour, le locataire devra remettre en ordre la Maison : propreté, rangement du matériel.
Le matériel et les locaux devront être utilisés uniquement en fonction de leur affectation d'origine. Les poubelles devront être montées à l'emplacement réservé et le verre emmené par le locataire et déversé dans les containers prévus à cet effet, place des Premoureaux.
5. Toutes dégradations des locaux et des matériels seront à la charge des locataires.
6. Tous les achats et les services seront exclusivement réalisés et payés par
7. Les responsables de la Maison Familiale auront, en liaison avec

....., droit de regard et d'intervention sur l'usage des locaux et de leurs équipements.

8. versera une somme deà titre d'arrhes (correspondant à ¼ de la somme totale).
9. En cas de désistement du locataire, les arrhes restent acquis dans leur intégralité par la Maison Familiale.
- 10. A la remise des clés, le locataire versera le coût total de la location ainsi qu'un chèque de 500 euros de caution qui sera rendu dans la semaine qui suit le séjour après contrôle de l'état des locaux.**
11. Le locataire s'engage à souscrire et à fournir impérativement l'attestation d'assurance "Responsabilité Civile pour Fêtes et Kermesses".
- 12. Les bâtiments étant sous détection incendie, la production de fumée déclenche automatiquement une alarme. En cas de déclenchement, aux dortoirs comme dans les salles de restauration, il en est de la responsabilité des occupants d'évacuer les locaux et de prévenir les services de secours en cas de sinistre réel.**
- 13. Il est interdit de rouler ou de se garer dans les espaces enherbés.**
- 14. Il est interdit de suspendre des décorations ou autres objets au plafond des salles louées (réfectoire et cave voutée) en dehors des suspensions installées, prévues à cet effet.**
- 15. En cas de besoin, la MFR se réserve le droit de mandater une entreprise de nettoyage et d'envoyer la facture au responsable, suite au constat de l'état des lieux à la remise des clé par le locatiare.**

Le locataire disposera des clefs le :

La remise des clefs par le locataire se fera le :

Fait à Blégny, le :

La Maison Familiale
Le Directeur

.....

Faire précéder la signature de
la mention "lu et approuvé"

Personne à contacter en cas d'urgence :

.....

Etabli en deux exemplaires.

Merci de nous retourner un exemplaire daté et signé, accompagné de l'attestation d'assurance "Responsabilité Civile pour Fêtes et Kermesses" ainsi que du chèque de réservation établi à l'ordre de la Maison Familiale du Jura, dans **un délai de 15 jours**. Passé ce délai, nous considérerons cette réservation comme nulle.



PREPARATION DE L'ETAT DES LIEUX

Vous allez occuper les locaux sur une période donnée. Du matériel, du mobilier, une partie des locaux et de son environnement, est mis à votre disposition pendant le séjour.

Un état des lieux aura lieu à la fin de votre location.

Pour cela, il est de **votre devoir** de rendre le matériel et les locaux **en bon état** et de respecter l'entretien suivant :

- Vider les réfrigérateurs.
- Ranger correctement le matériel (chaises, table, vaisselle ...).
- Nettoyer le matériel (chaises, tables, vaisselle ...).
- Nettoyer sur les portes, murs, plafonds et les vitres, les tâches ou marques diverses provoquées par vos usagers.
- Nettoyer les sanitaires : lavabo, cuvettes des toilettes ...
- Enlever vos décorations.
- Vider les poubelles utilisées, dans des sacs hermétiques, puis les mettre dans les bacs à votre disposition. **Les sacs poubelles posés par terre sur la route ou dans nos locaux est strictement interdit.**
- Les bouteilles de verres ne sont pas à stocker à la maison familiale, nous ne sommes pas une déchetterie. **Un conteneur à verre est situé en bas de la rue.**
- Balayer et récurer correctement les pièces mises à votre disposition.
- Vider les cendriers extérieurs.
- Ramasser à l'extérieur, les papiers ou autres objets par terre.
- Signaler toute dégradation ou anomalie quelconque.
- Rendre les clés.

Toutefois, si un élément parmi la liste n'est pas respecté, cela vous sera facturé ou la personne vous demandera d'effectuer le nettoyage ou le rangement nécessaire.

Comptant sur votre compréhension, nous vous souhaitons un agréable séjour.
Recevez nos sincères salutations.

Signature du Locataire

« Lu et approuvé »

POMERAT Benoit

Directeur



CHARTRE DU BON VOISINAGE

**Quand je suis dans les locaux de la Maison Familiale,
je suis aussi chez les autres !!!**

**La vie est faite tout autant de respect que de tolérance
pour le bien-être de tous.**

Pour ne pas gêner les voisins, ni de jour, ni de nuit :

- ❖ Je module le son de la radio ou de la chaîne hifi.
- ❖ Je fais moins de bruit après 22H (avec la porte et fenêtre de la cave voûtée fermées).
- ❖ Je ne jette ni papiers, ni autres objets chez les voisins où dans la nature.
- ❖ J'apprends aux enfants à respecter les voisins (politesse....)
- ❖ Je préviens les voisins lorsque j'organise une fête et j'essaye de respecter leur quiétude.

**La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous,
savoir vivre, c'est respecter les autres !!!**

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance de la charte et m'engage ainsi que mon entourage à respecter les locaux, son environnement et le voisinage.

Signature du locataire :

Directeur
POMERAT Benoît

FICHE DE LOCATION DES LOCAUX

NOM :

Prénom :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :

Période :

Prix :

Manifestation :

Nombre de personnes :

Nombre de verres:

- petits ballons :
- grands ballons :
- coupes :

Nombre de tasses :

Nombre de fourchettes :

Nombre de couteaux :

Nombre de petites cuillères :

Nombre de cuillères à soupes :

Nombre d'assiettes :

.....

- plates :
- creuses :
- à dessert :

Tables : oui non

Combien : (max 11)

Utilisation dortoirs :

- nombre de personnes :

Versement caution le :

Clef remise le :

Redonnée le :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....

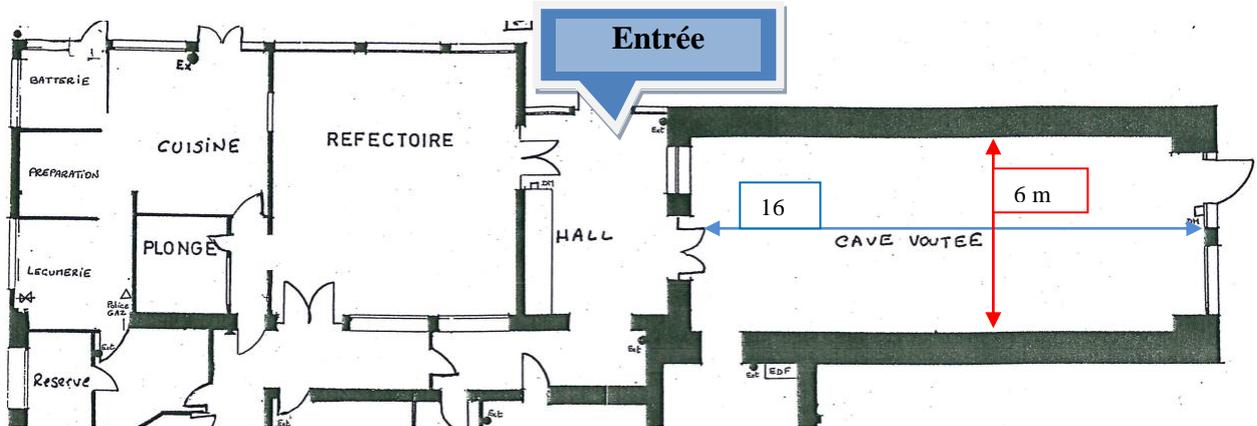
Plan des locaux

SURFACE DES LOCAUX:

Cave voûtée: environ 100 m²

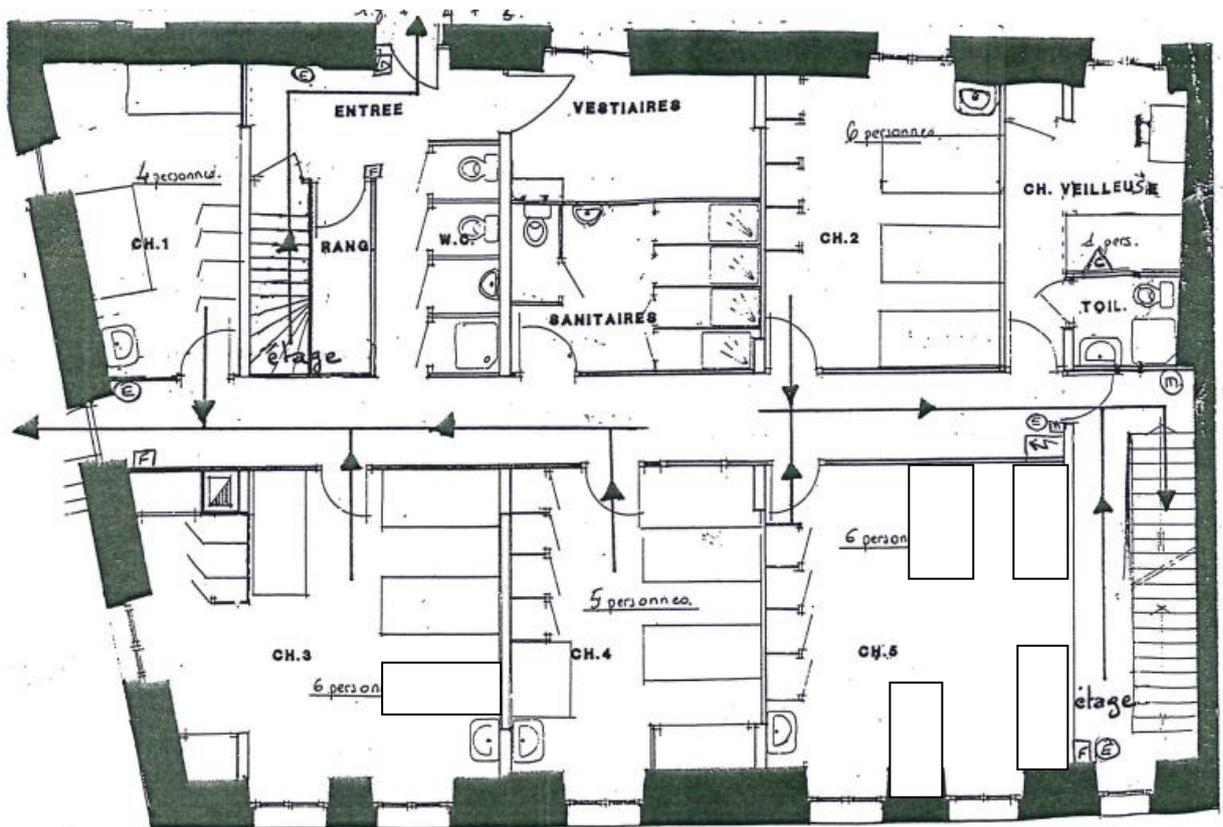
Restaurant scolaire :

Cuisine :



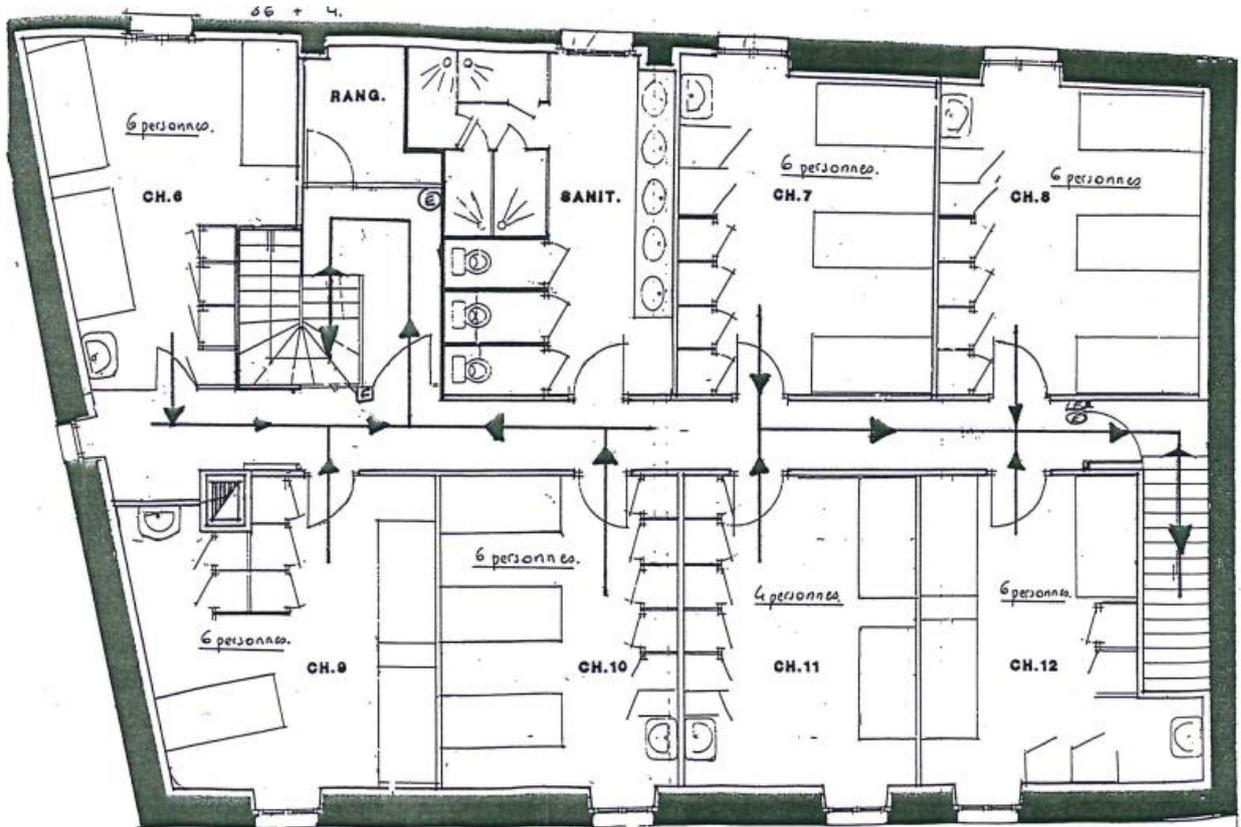
Dortoir: Les emplacements correspondent à la position **des lits superposés**.

Rez de chaussée:



Chambre	Surface	Nombre de places
1	14 m ²	2
2	19.6 m ²	3
3	30 m ²	4
4	20.20 m ²	4
5	25.8 m ²	5

Etage Dortoir



Chambre	superficie	Nombre de places
6	24.5 m ²	6
7	22.5 m ²	6
8	21.5 m ²	6
9	24 m ²	6
10	20.8 m ²	6
11	20.5 m ²	4
12	20.15 m ²	6